



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE

Promotion
de l'égalité dans
l'action extérieure
de l'Espagne



COOPÉRATION ET DROITS HUMAINS



SOUS-SECRÉTARIAT

Secrétariat général technique

Vice-secrétariat général technique

Service de la documentation et des publications

© Ministère espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères et pour l'Amérique latine et les Caraïbes
DG Nations Unies, Organismes internationaux et Droits humains

NIPO numérique : 108-21-012-8

NIPO papier : 108-21-011-2

Dépôt légal : M-4347-2021

Conception, mise en page et impression : DG Communication, Diplomatie publique et Réseaux / www.nolsom.com

Catalogue des publications de l'administration générale de l'État : <https://cpage.mpr.gob.es>

Imprimé sur papier recyclé sans chlore et/ou obtenu à partir de fibres de bois certifiées issues de forêts gérées durablement selon le label FSC, conformément aux critères environnementaux applicables aux marchés publics.

Selon la loi sur la propriété intellectuelle, toute reproduction intégrale ou partielle de cette publication est interdite sans le consentement préalable et par écrit de l'auteur, de même que son traitement informatique, sa transmission sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie électronique, sous forme de photocopie ou d'enregistrement ou selon toute autre méthode, son prêt, sa location ou toute autre forme de cession d'utilisation, à l'exception des copies réalisées pour l'usage exclusif du Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération..

Tables des matières

1. Promotion de l'égalité dans l'action extérieure de l'Espagne	5
2. Principes directeurs : comment se traduit l'adoption d'une politique étrangère féministe ?	7
3. Instruments : comment la politique étrangère féministe sera-t-elle menée ?	9
4. Lignes d'action : priorités thématiques de la politique étrangère féministe	21
5. Des acteurs qui travaillent ensemble	30
6. Mécanisme de suivi et ressources	32
Annexe : calendrier 2021	33

Avant-propos

Promotion de l'égalité dans l'action extérieure de l'Espagne

« Nous adopterons une politique étrangère féministe. Je vous le dis alors que nous célébrons cette année le 25e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le 20e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui doivent continuer à être une source d'inspiration pour nous. La perspective de genre sera présente dans nos politiques et nos instruments d'action extérieure, y compris dans la coopération au développement ». Dès ma première intervention devant la Commission des affaires étrangères du Congrès des députés, j'ai ainsi annoncé l'engagement du Gouvernement espagnol envers une diplomatie féministe.

Vingt-cinq ans après la conférence de Beijing, l'égalité entre les hommes et les femmes demeure un grand défi à relever, reflétant une tâche inachevée de notre époque. Il est vrai qu'au cours de la décennie écoulée des progrès ont été observés, notamment grâce à la mise en place de politiques progressistes ambitieuses. Toutefois, les chiffres dans leur ensemble pointent une inégalité persistante et nous mettent en garde contre le risque d'un retour en arrière, qui plus est après la crise provoquée par la COVID-19.

L'égalité est synonyme de diversité et, par conséquent, de richesse : richesse dans l'exercice des droits par tous les citoyens et toutes les citoyennes ; mais également richesse économique, prospérité et justice. En ce sens, la

politique étrangère féministe promeut aussi bien la défense de nos intérêts que les valeurs de notre société. En même temps, elle représente la nécessaire cohérence entre la politique nationale et l'action extérieure de l'État. Elle est le reflet, à l'échelle internationale, de l'engagement du Gouvernement de l'Espagne en faveur de l'égalité et des droits des femmes.

Ce Guide de politique étrangère féministe est la matérialisation concrète d'une politique publique dans notre défense du multilatéralisme, au sein de l'Union européenne, dans nos relations bilatérales ou encore dans notre politique de coopération au développement. Bien entendu, nous n'oublions pas l'égalité au sein de notre propre service extérieur et nous montrerons l'exemple, comme nous l'avons d'ailleurs fait depuis le début de cette législature. Ainsi, le pourcentage de femmes à la tête de missions diplomatiques est ainsi passé de 14 à 21 % l'année dernière.

En définitive, la diplomatie féministe contribue à avancer vers un monde plus juste, dans lequel les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes opportunités. Pas plus, mais pas moins non plus.

Arancha González Laya
Ministre des Affaires étrangères,
de l'Union européenne et
de la Coopération



Introduction

En proclamant son engagement explicite en faveur d'une politique étrangère féministe, l'Espagne s'associe aux pays d'avant-garde qui intègrent l'égalité des genres et l'autonomie des femmes et des filles en tant qu'**élément distinctif de leur politique étrangère**.

La décision de s'orienter vers une politique étrangère féministe repose sur le diagnostic de la situation actuelle, sur le leadership pris par l'Espagne au plus haut niveau ces dernières années et sur un **engagement politique fort** fondé sur la vision de la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable. La prévalence des inégalités entre les femmes et les hommes met en évidence la nécessité de redoubler d'efforts pour combler les écarts de genre. Dans ce contexte, la politique étrangère espagnole contribuera à progresser vers une égalité réelle et effective à l'échelle internationale.

L'Espagne a élaboré un cadre réglementaire, qui repose sur la loi organique 3/2007 du 22 mars 2007 pour l'égalité effective des femmes et des hommes¹. Elle a également élaboré

un « Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 : vers une stratégie espagnole de développement durable (2019) » et, plus récemment, une Stratégie d'action extérieure, à laquelle s'ajoute le présent guide pour l'élaboration d'une politique étrangère féministe.

Maintenir le même niveau d'engagement en faveur de l'égalité dans toutes les politiques publiques, y compris celles revêtant une dimension extérieure et mondiale, est une question de **cohérence** et, partant, de crédibilité du pays. L'Espagne est devenue une référence au niveau international, en raison de son cadre réglementaire et de ses politiques publiques, dans des domaines tels que la lutte contre la violence basée sur le genre, l'égalité entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail et dans les politiques de conciliation, ou la budgétisation sexospécifique. Le préambule de la **loi 2/2014 sur l'action et le service extérieurs de l'État** inscrit au nom des valeurs et intérêts de notre pays la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éradication de la violence basée sur le genre.

¹ L'article 15 fait référence à la transversalité du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Dans cette même ligne et en ayant à l'esprit la politique étrangère féministe, le dernier décret royal à structure organique générale établit que « les compétences prévues dans ce décret royal sont exercées dans une perspective transversale de genre, afin de garantir une mise en œuvre réelle et effective de la loi organique 3/2007 du 22 mars 2007 pour l'égalité effective entre les femmes et hommes ».



> Les femmes sont jusqu'à 27 % plus susceptibles de souffrir de l'insécurité alimentaire (ONU Femmes).

> 60 % des décès maternels évitables se produisent dans des contextes de conflits, de déplacements et de catastrophes naturelles. Plus de 500 femmes et adolescentes meurent chaque jour de complications pendant la grossesse et l'accouchement dans des situations d'urgence (ONU Femmes).

> Les améliorations en matière d'égalité des genres dans l'UE créeraient jusqu'à 10,5 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2050. Le taux

d'emploi atteindrait près de 80 % et le produit intérieur brut (PIB) par habitant de l'UE pourrait augmenter de près de 10 % sur la même période (Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, EIGE).

> Seules 55 % des femmes en âge de travailler (15-64 ans) participent au marché du travail, contre 78 % des hommes.

> Pendant la pandémie de COVID-19, les cas de violence à l'égard des femmes et des filles ont augmenté de 30 % dans le monde (ONU Femmes).

> **Seulement 13 % des propriétaires de terres agricoles sont des femmes** (ONU).

> Des enquêtes menées dans 83 pays montrent que les femmes consacrent en moyenne trois fois plus de temps que les hommes **aux soins et au travail domestiques non rémunérés** (ONU).

> Les femmes sont **sous-représentées aux postes de direction**. Dans la plupart des 67 pays qui disposent de données, entre 2009 et 2015 moins d'un tiers des postes de haute et moyenne direction étaient occupés par des femmes (ONU).

En outre, la politique étrangère féministe permet d'aller plus loin dans le respect des **engagements internationaux** pris par l'Espagne. **L'Agenda 2030 et la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 5** guident nos efforts en faveur de l'égalité des genres. Dans le domaine humanitaire, le sommet mondial humanitaire de 2016 a établi des engagements en matière d'égalité des genres, sur lesquels doit s'appuyer le système humanitaire international. Le cadre juridique international pertinent est d'ores et déjà bien développé, notamment avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995. Au niveau européen, il existe la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 de la Commission européenne, le troisième plan d'action de l'UE pour l'égalité

entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans les relations extérieures 2021-2025 (GAP III), et le plan d'action de l'UE pour la mise en œuvre de l'approche stratégique en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité 2019-2024.

La réalisation de l'égalité des genres est non seulement un droit et une question de justice sociale, mais elle **profite** également à **l'ensemble de la société**. De nombreuses études confirment que l'égalité des genres favorise l'emploi, la croissance économique, l'amélioration de la productivité et la structuration des sociétés. La pleine participation des femmes à toutes les phases des conflits, y compris aux processus de paix, s'est révélée essentielle afin d'en assurer l'efficacité, le succès et la viabilité. C'est pourquoi, l'Agenda du développement durable 2030 reconnaît l'égalité des genres non seulement comme un objectif en soi mais également comme une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables.

2

Principes directeurs : comment se traduit l'adoption d'une politique étrangère féministe ?

L'Espagne est attachée à une conception pratique de la politique étrangère féministe, fondée sur sa propre méthodologie et orientée vers des actions concrètes. Une double approche sera suivie : renforcement des lignes de travail prioritaires du service extérieur dans ce domaine et intégration de l'approche genre à toutes les étapes de la politique étrangère, ainsi qu'à toutes ses actions. La nouvelle **stratégie d'action extérieure de l'Espagne** érige la promotion active de l'égalité des genres en **principe transversal et axe prioritaire de l'action extérieure espagnole**.

La mise en œuvre de cette politique s'appuiera sur **cinq principes**, qui régiront notre action extérieure dans toutes ses phases et dans tous ses domaines.

> **Approche transformatrice** : l'Espagne va promouvoir une vision globale de sa politique étrangère féministe, en éliminant le travail de cloisonnement et en assurant la cohérence entre tous les domaines d'action extérieure.

Des changements profonds et structurels sont recherchés dans les méthodes de travail et la culture institutionnelle, afin que toute action entreprise intègre l'approche genre de manière transversale et systématique.

> **Leadership engagé** : l'ensemble du service extérieur s'engage à promouvoir, dans son domaine de compétence, une politique étrangère féministe, en plaçant le principe d'égalité au cœur de ses priorités et en assurant la gestion des ressources humaines, matérielles et financières disponibles conformément à ce cadre général d'action.

> **Appropriation** : des mécanismes de coordination ont été mis en place pour promouvoir l'appropriation de la politique étrangère féministe par l'ensemble du service extérieur. Les personnes occupant des postes de direction ont la responsabilité spécifique de promouvoir l'égalité des genres dans leur domaine de compétence.

> **Participation inclusive et promotion de partenariats** : il est essentiel de s'associer à tous les acteurs qui peuvent contribuer à obtenir des progrès concrets et durables pour la réalité des femmes. La politique étrangère féministe sera menée en étroite collaboration avec d'autres **ministères**, en particulier le ministère de l'Égalité. Les canaux de participation seront renforcés avec d'autres acteurs pertinents tels que **le secteur privé, les centres de réflexion, les organisations de la société civile et les Cortes Generales**, en vue d'élargir le consensus sur cette politique et de la mettre en œuvre de manière efficace. Au niveau international, l'Espagne continuera de participer aux réseaux internationaux sur

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

L'Espagne est représentée dans des réseaux internationaux œuvrant en faveur de la promotion de l'égalité des genres :

> Réseau « International Gender Champions » (IGC) à Genève, Vienne, Nairobi ou La Haye.

> Réseau des Représentantes spéciales et des Ambassadrices pour l'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité.

> Réseau des points focaux pour les femmes, la paix et la sécurité, auquel l'Espagne a donné le coup d'envoi et participe activement.

> Groupes d'amis informels au sein de l'UE pour la promotion de l'égalité des genres.

> Groupe des amis contre la violence à l'égard des femmes, créé en 2020 dans le cadre de l'ONU ; et Groupe des amis des femmes, de la paix et de la sécurité.

l'égalité des genres. En outre, les institutions publiques espagnoles continueront d'accompagner, dans le cadre de projets de coopération internationale, la conception et l'adoption de politiques publiques axées sur l'égalité dans plusieurs pays partenaires.

> **Intersectionnalité et diversité** : l'intégration d'une approche genre dans la politique étrangère implique nécessairement de travailler dans la perspective de l'intersectionnalité. Il n'est pas possible de progresser dans la situation réelle des femmes et des filles sans tenir compte du fait que les discriminations peuvent être multiples. Les femmes sont victimes de discrimination parce qu'elles sont femmes, mais elles peuvent également être victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique ou raciale, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de leur situation économique, de leurs convictions religieuses, d'un handicap ou de leur lieu d'origine.



3

Instruments : comment la politique étrangère féministe sera-t-elle menée ?

Le service extérieur dispose d'une large gamme d'instruments qui lui permettront d'atteindre les objectifs de sa politique étrangère féministe. Les principaux outils qui permettront sa mise en œuvre pratique sont les suivants :

a) Intégration transversale de l'approche genre dans la politique extérieure

L'approche genre sera intégrée de manière transversale dans tous les instruments et actions de politique étrangère, et les domaines thématiques dans lesquels l'action en matière de genre est traditionnellement concentrée seront renforcés. La transversalisation a également pour but de promouvoir le changement dans de nouveaux domaines stratégiques tels que le changement climatique, la lutte contre la traite des êtres humains ou les relations commerciales. Parallèlement, l'approche genre sera progressivement intégrée à toutes les phases de la politique étrangère, depuis sa formulation, sa planification et sa mise en œuvre jusqu'à son suivi, en utilisant des outils qui permettront d'analyser l'impact de toute décision sur la situation des femmes.

Pour atteindre cet objectif, les capacités et les ressources internes seront développées grâce à des initiatives de sensibilisation et de formation, à l'élaboration d'instructions et d'outils utiles et à l'octroi de l'appui nécessaire.

b) Diplomatie bilatérale et régionale

La nécessité d'une intégration transversale de l'approche genre s'applique à tous les domaines des relations bilatérales de l'Espagne avec d'autres pays. Ainsi, les questions relatives à l'égalité des genres et aux droits des femmes et des filles seront intégrées de manière systématique dans les programmes de voyages et de visites, les consultations, les dialogues politiques et les négociations d'accords. Les échanges avec les femmes et les organisations de femmes seront privilégiés. Par ailleurs, la participation des multinationales espagnoles et des acteurs locaux à l'agenda féministe sera également encouragée. **La politique étrangère féministe renforce le rôle des missions diplomatiques, des bureaux consulaires et des autres organismes qui canalisent notre action extérieure**, dans la mesure où ils sont appelés à être plus actifs dans la promotion de l'égalité.

Tous les cadres de partenariat pays (CPP) de la coopération espagnole reposent sur une intégration transversale systématique du respect des droits humains et de l'égalité des genres, ce qui permet de consolider l'ODD n° 5 de l'Agenda 2030 en tant que priorité et signe d'identité de la politique étrangère (l'ODD n° 5 est une priorité dans 16 des 21 CPP en vigueur).

Les **organisations régionales** sont également des acteurs prioritaires dans les activités me-

RÔLE DES AMBASSADES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE : AMBASSADE D'ESPAGNE AUX PHILIPPINES (2020)

> **Coopération au développement**

durable : la dimension de genre est l'une des lignes d'action prioritaires de la coopération au développement durable aux Philippines, comme en témoigne le CPP. Un travail de collaboration est réalisé avec la Commission philippine pour les femmes en vue de l'adoption de la Charte de la femme, qui vise l'égalité et l'autonomisation des femmes. Divers projets sont actuellement en cours :

> « Appui aux femmes autochtones pour leur participation aux droits humains, à la paix et au développement »

> « Promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes déplacées à Marawi et à Zamboanga »

> « Communautés résilientes dans une perspective de genre et de gouvernance dans la région de Caraga »

> « Promouvoir la voix des femmes : récits pour la justice transitionnelle dans le nord et le sud des Philippines ».

> **Action humanitaire** : un atelier technique de haut niveau sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire a été organisé en 2020 dans le cadre de la présidence espagnole du Groupe de soutien des donateurs de l'OCHA, en collaboration avec cette entité.

> **Diplomatie culturelle** : dans le cadre de la programmation culturelle, l'ambassade a organisé en 2020 un webinaire et un hommage vidéo aux femmes créatrices, en particulier à la peintre espagnole Betsy Westendorp, en soulignant son rôle dans la visibilisation des femmes artistes.

> **Contacts bilatéraux** : l'Ambassade est en contact régulier avec les principaux acteurs de la promotion de l'égalité dans le contexte national, comme la députée transgenre Geraldine Román, qui est membre de l'Académie philippine de la langue espagnole depuis 2019.

> **L'Ambassade contribue à la mise en œuvre de l'action extérieure de l'Union européenne** en impulsant les priorités de l'UE dans le domaine de l'égalité des genres, dans ses relations avec des organismes locaux, tels que la Commission philippine pour les femmes, et en soutenant l'initiative « Champions de l'UE pour l'égalité entre les genres » (*EU Gender Champion*). L'Ambassade participera également à l'atelier « Égalité des genres et égalité dans la diplomatie » organisé par la délégation de l'Union euro-

nées par l'Espagne concernant l'autonomisation économique et les droits des femmes, le soutien aux organisations et la participation des femmes dans toutes les sphères de la société. L'Espagne encourage et appuie les initiatives de l'Union africaine, de l'Organisation des États américains ou du Système d'intégration centraméricain (SICA), ainsi que l'intégration de l'égalité des genres en tant qu'éléments stratégiques de leurs programmes et de leur planification. La défense et la promotion de l'égalité des genres, en particulier au sein des populations les plus vulnérables, est l'un des

quatre axes prioritaires de l'action de la présidence tournante du SICA, assurée par le Costa Rica au cours du premier semestre 2021.

Les relations de l'Espagne avec l'Amérique latine se reflètent naturellement dans le **système des sommets ibéro-américains**. Le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) encourage l'intégration de l'approche genre dans toutes ses actions et constitue une référence dans la promotion d'institutions solides, de politiques publiques efficaces et de programmes de coopération favorisant l'égalité des genres.

PROMOUVOIR UNE AGENDA CONJOINTE ENTRE L'ESPAGNE ET LE CANADA EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Lors d'une réunion à Montréal en septembre 2018, le Premier ministre Pedro Sánchez et le Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, ont signé une déclaration conjointe sur l'égalité des sexes, réaffirmant ainsi leur engagement

à réaliser l'Agenda 2030 – en particulier en menant à bien l'objectif spécifique SDG 5 et en incluant une perspective d'égalité des sexes dans tous les objectifs de développement durable.



PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES PAR LE BIAIS D'INITIATIVES RÉGIONALES : ALLIANCE G5 SAHEL

L'Espagne a fait de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » (FPS) l'une des priorités de sa présidence de l'Assemblée générale de l'Alliance Sahel, présidence qu'elle exerce depuis juin 2020. En décembre 2020, Mme la ministre, Arancha Gonzalez Laya, a fait une déclaration en sa qualité de présidente de l'Assemblée générale, réaffirmant l'engagement de l'Alliance à :

> d'accroître l'appui aux projets et programmes de coopération qui visent à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles ;

> d'accompagner les pays et le Secrétariat général du G5

Sahel dans l'adoption d'un cadre institutionnel et juridique et de politiques en faveur de l'égalité des genres et de la protection des droits des femmes et des filles ;

> de renforcer les liens au sein de l'Alliance, ainsi qu'avec les partenaires nationaux, les acteurs locaux et la société civile.

Au cours de sa visite dans la région, Mme la ministre s'est entretenue avec des organisations de femmes et des femmes dirigeantes afin de promouvoir la participation des femmes dans tous les domaines, y compris celui de la promotion de la paix et de la sécurité.



LE TRAVAIL SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES EN TANT QUE MARQUEUR D'IDENTITÉ DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

10,4 % de l'APD bilatérale brute allouée par l'AECID à la région s'inscrit dans le cadre de l'ODD n° 5. Les programmes les plus significatifs sont ceux portant sur la lutte contre la violence basée sur le genre et le féminicide, la transversalisation de l'approche genre, l'autonomisation économique des femmes et leur participation effective à la vie politique.

Dans le cadre du programme de lutte contre le **changement climatique** ARAUCLIMA, il y a lieu de souligner le projet de « Participation des femmes à la gouvernance climatique du Pérou dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ».

Peuples autochtones : l'un des objectifs du Programme autochtone est l'autonomisation et le leadership des femmes autochtones. La moitié des projets du Programme autochtone ont pour objectif principal l'ODD n° 5.

Concernant les **femmes d'ascendance africaine**, l'AECID soutient la Chaire « Femmes d'ascendance africaine » dans plusieurs universités équatoriennes. Cette Chaire œuvre à l'institutionnalisation de systèmes de formation de femmes dirigeantes afin de renforcer leurs capacités de plaidoyer et leur participation politique et sociale.



L'Espagne encouragera l'organisation de dialogues spécifiques en la matière, dans la continuité de l'initiative lancée dans le cadre de la COVID-19, la transversalisation de cette approche dans toutes les déclarations politiques et tous les programmes de coopération, ainsi que l'harmonisation des réglementations en matière de lutte contre la violence basée sur le genre dans les pays ibéro-américains. Dans ce contexte, l'AECID a joué un rôle décisif en promouvant et en soutenant le Programme ibéro-américain pour l'égalité des genres.

c) Union européenne

Au sein de l'Union européenne, l'Espagne va renforcer sa position en faveur de la promotion de l'égalité des genres dans la négociation, l'élaboration et la mise en œuvre de tous les documents et conclusions du Conseil.

L'Espagne a été **le moteur des instruments de l'Union européenne** en matière d'égalité des genres et continuera de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UE pour la mise en œuvre de l'approche stratégique en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité 2019-2024 et des objectifs énoncés dans la Stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025* de la Commission européenne.

L'Espagne participera activement à l'élaboration d'une **approche commune de l'action extérieure de l'UE**, conformément au troisième plan d'action de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans les relations extérieures 2021-2025. À cet égard :

> l'Espagne favorisera l'intégration systématique des questions de genre dans les dialogues politiques et les dialogues sur les droits de l'homme ;

> elle privilégiera l'établissement de dialogues spécifiques sur l'égalité des genres avec les pays intéressés ;

> dans le domaine de la coopération, elle œuvrera et participera à la définition des stratégies européennes communes avec les pays tiers afin d'intégrer l'égalité des genres en tant qu'objectif stratégique.

L'Espagne soutiendra l'adoption de propositions législatives visant à **promouvoir l'égalité des genres au niveau européen**, notamment la *Directive sur un meilleur équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration*. En outre, des mesures relatives à la transparence salariale et à la lutte contre la violence basée sur le genre et la violence domestique seront encouragées une fois que les propositions législatives de la Commission européenne auront été présentées.

Participation à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE : l'Espagne dirige, conjointement avec la Finlande, le cluster sur la participation des femmes aux missions civiles de l'Union européenne. Elle organisera deux ateliers annuels et contribuera au suivi du plan national pour la mise en œuvre du *Pacte sur le volet civil de la PSDC* et encouragera la publication d'un guide opérationnel sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, afin de permettre aux États membres d'adopter des mesures spécifiques pour la promotion des femmes dans les missions.

L'Espagne donnera suite aux **Conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales**. L'Espagne encouragera l'intégration de l'approche genre et l'analyse des inégalités dans ce domaine dans l'élaboration future d'un plan d'action de l'UE axé sur une conception durable des chaînes d'approvisionnement mondiales et sur la promotion des droits humains, des normes de diligence raisonnable en matière sociale et environnementale, et de la transparence.



PROMOTION DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION D'ISTANBUL DANS L'UE

L'Espagne est déterminée à promouvoir l'adhésion de l'Union européenne à la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* en tant qu'instrument clé de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans ce contexte, l'Espagne soutiendra les efforts de la présidence portugaise du Conseil, notamment son initiative en faveur de l'organisation d'une **conférence de haut niveau sur la violence de genre dans l'UE** pour commémorer le 10^e anniversaire de la Convention d'Istanbul.

Conformément aux objectifs de la Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, l'Espagne encouragera et soutiendra les mesures proposées par la Commission européenne pour atteindre les mêmes objectifs que la Convention d'Istanbul, en particulier une éventuelle initiative visant à étendre les domaines de criminalité dans lesquels l'harmonisation est possible à des formes spécifiques de violence contre les femmes, conformément à l'article 83.1 du TFUE.

d) Diplomatie multilatérale

Par le biais de la politique étrangère féministe, l'Espagne développera son engagement actuel et renforcera sa position en tant que moteur de nouvelles initiatives. L'objectif est d'accorder une plus grande importance aux questions de genre au sein des organisations internationales, en améliorant la collaboration dans ce domaine avec d'autres pays, en soutenant les candidatures qui promeuvent cette priorité et en assurant l'intégration de l'approche genre dans les instruments de financement.

À cette fin, les mécanismes de coordination seront renforcés, tant au sein du service extérieur qu'avec d'autres ministères. Dans une première phase, des points focaux pour les questions de genre ont été désignés dans les représentations et les missions de l'Espagne auprès des organisations internationales.

Au niveau des Nations Unies, l'Espagne a piloté des initiatives stratégiques dans le domaine de l'égalité des genres qui marqueront l'action mondiale :

- > Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les femmes et les filles dans la réponse à la pandémie de COVID-19 ;
- > Déclaration sur le renforcement du multilatéralisme, qui intègre l'égalité des genres en tant que priorité ;
- > Résolution du Conseil des droits de l'homme sur les droits des femmes et des filles, à l'occasion de l'anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ;

> L'Espagne est chargée de la dimension genre du programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU.

Dans le cadre de **l'OSCE**, l'Espagne appuie la priorité de la présidence suédoise en matière de genre et continuera de promouvoir la Conférence d'examen de l'égalité entre les sexes ou

la participation des femmes aux missions de l'OSCE. L'Espagne coparrainera la « Journée de la sécurité » sur l'égalité des genres et la participation des femmes aux questions de sécurité. Elle encouragera également les projets de l'OSCE au niveau interne, comme la reconnaissance du rôle des hommes dans la lutte pour l'égalité.



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Lors de la 148e session du Conseil exécutif de l'OMS, l'Espagne a exhorté l'OMS à renouveler dès que possible sa stratégie en faveur de l'égalité des genres, à mettre en œuvre le *Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP)* et à

réduire l'écart entre les sexes au sein de son personnel. La ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération est la « Championne » pour l'égalité des genres de l'initiative de l'OMS visant l'éradication de la poliomyélite.

L'ESPAGNE ET ONU FEMMES

L'Espagne a joué un rôle déterminant dans la constitution d'ONU Femmes, principal organisme de l'ONU consacré à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. L'Espagne a signé des mémorandums de partenariat stratégique régissant les relations avec cet organisme pour la période 2018-2021. Depuis sa création en 2011, l'Espagne a versé d'importantes contributions financières pour un montant total de plus de 210 millions d'euros ; elle participe activement à diverses initiatives telles que l'initiative mondiale « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » et le Forum Génération Égalité Beijing+25, entre autres.

L'ESPAGNE ET LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

En application de l'accord-cadre signé avec le FNUAP, l'Espagne soutient les initiatives suivantes :

- > Programme mondial pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé sexuelle et reproductive ;
- > Programme commun de services essentiels pour les femmes victimes de violence basée sur le genre ;
- > Programme de renforcement des politiques d'inclusion sociale, d'égalité des genres et de prévention de la violence sexuelle à l'égard des populations vulnérables, en mettant l'accent sur le handicap (programme *We Decide*).



e) Coopération internationale au développement durable

Le respect de l'ODD n° 5 de l'Agenda 2030 est l'une des priorités du **5^e Plan directeur de la coopération espagnole 2018-2021** et de la Stratégie de réponse conjointe de la coopération espagnole à la crise de la COVID-19. La coopération espagnole soutient les politiques publiques en matière d'égalité et d'éradication de la violence à l'égard des femmes dans les pays partenaires, par le biais d'instruments bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Elle accompagne également des organisations de femmes et des organisations féministes dans d'innombrables projets avec de multiples acteurs.

Les analyses et examens successifs du **Comité d'aide au développement (CAD/OCDE)** reconnaissent que l'égalité des genres est un marqueur d'identité de la coopération espagnole, l'une des plus importantes et des plus engagées dans le contexte international.

L'Espagne souscrit à l'**engagement de l'Union européenne en vertu duquel au moins 85 %** des actions de coopération au développement doivent avoir pour objectif principal ou significatif l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des genres.

En 25 ans d'application du Programme d'action de Beijing dans sa politique de développement, la coopération espagnole a beaucoup appris en matière d'intégration transversale et progressive de l'approche genre, comme en témoignent les **instruments de planification de la coopération espagnole** qu'elle a élaborés :



> La coopération espagnole s'est dotée d'une **Stratégie de genre**, d'un *Plan d'action pour les femmes et la construction de la paix*, et de lignes directrices pour l'intégration transversale de l'approche genre et droits humains pour les cadres de partenariat pays (CPP). D'autres documents pertinents en la matière viennent s'ajouter à ces réalisations, notamment la Stratégie en matière de santé ou la *Stratégie d'action humanitaire 2019-2026*, qui intègre l'approche genre et définit un programme féministe pour l'action humanitaire.

> Un autre document de référence est le **Plan sectoriel Genre**, qui aligne ses priorités sur les objectifs spécifiques de l'ODD n° 5 et sert de guide pour le travail d'autres acteurs publics, comme la société civile espagnole.

> L'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) dispose également d'un **guide spécifique de transversalisation de l'approche genre dans le développement (GED)** pour toutes les autres politiques et interventions sectorielles. Ce guide est d'une grande utilité opérationnelle pour assurer l'intégration des éléments de cette approche dans toutes les interventions de coopération.

Dans le cadre de la coopération, il sera essentiel d'assurer une systématisation des interventions promues – l'AECID dispose actuellement d'un portefeuille de plus de 300 projets en cours d'exécution axés sur l'égalité des genres, pour un montant de plus de 100 millions d'euros. En outre, la Fondation internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'administration et de politiques publiques (FIIAPP) a mis en œuvre jusqu'à présent plus de 80 initiatives en faveur de l'égalité des genres, qui constitue

l'une des priorités de la lutte contre la pandémie.

Parallèlement, de **nouvelles lignes d'action**, jugées prioritaires dans le contexte post-pandémique, seront ouvertes. De nouveaux programmes régionaux pour le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, axés sur la promotion de l'égalité et la défense des droits des

PROGRAMME MASAR GENRE

L'AECID s'est fixé pour objectif de renforcer le programme MASAR Genre, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les lignes d'action de ce programme étant la protection des droits des femmes, la participation politique et l'agenda « Femmes, paix et sécurité » (FPS), l'autonomisation socio-économique et le rôle des médias dans la lutte contre les stéréotypes et la création de sociétés plurielles et inclusives. Il est particulièrement important de continuer à travailler avec nos partenaires sur les changements juridiques et juridiques nécessaires pour éliminer la discrimination fondée sur le genre.

Le programme MASAR Genre mettra l'accent sur les actions bilatérales, mais aussi sur les activités qui encouragent la création de réseaux régionaux et soulignent l'importance de la coopération Sud-Sud. Dans le cadre de ce programme, l'AECID coopère avec la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Palestine, la Jordanie, la Syrie et le Liban.

TABLE RONDE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES AU MEXIQUE

Depuis octobre 2020, l'Espagne assure la présidence tournante de la Table ronde de coopération internationale pour l'égalité des genres au Mexique. Créée en 2018, Cette « table ronde » est une plateforme de dialogue qui a pour mission de renforcer la coordination des

partenaires internationaux et de la coopération internationale. Dans le cadre de la présidence tournante qu'elle assure, l'Espagne accompagnera l'organisation du *Forum Génération Égalité*, qui s'ouvrira à Mexico du 29 au 31 mars en visioconférence.



©Fernando-Rivero

STRATÉGIE DE RÉPONSE CONJOINTE DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE FACE À LA COVID

La stratégie de réponse conjointe de la coopération espagnole face à la COVID-19 intègre l'approche genre associée aux droits fondamentaux des femmes, en tant qu'éléments transversaux, et en-

courage des initiatives spécifiques visant à réduire l'écart de discrimination dans les droits économiques et la féminisation de la pauvreté, exacerbée par la crise sanitaire.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES ET AIDE HUMANITAIRE

L'Espagne s'est jointe en 2017 à l'initiative « Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre en situation d'urgence » pour lutter contre la violence de genre en situation d'urgence dans le contexte humanitaire et a renou-

velé ses engagements spécifiques pour la période 2021-2025, en mettant l'accent sur la formation du personnel de la coopération espagnole à la prévention, à l'atténuation et à l'élimination de la violence de genre.

femmes, seront lancés dans les années à venir, notamment le nouveau Fonds (*Ellas+*) axé sur la cible 5.5 et destiné à promouvoir la participation pleine et effective des femmes à la vie publique, ainsi que le nouveau programme de bourses (RAISA) pour les dirigeantes africaines et arabes.

Pour avancer dans l'**articulation de pratiques communes**, il est prévu de renforcer le réseau d'experts et expertes en genre des unités de coopération extérieure (UCE), qui sont des pièces essentielles de la consolidation de processus stables de gestion des savoirs déjà en cours au sein de l'AECID.

Dans le **domaine humanitaire**, un travail intensif a été réalisé sur les outils permettant de travailler sur l'égalité des genres dans toutes les interventions, en particulier en ce qui concerne la prévention, la protection et la prise en charge des femmes et des filles victimes de violences sexuelles et sexistes dans des contextes de crises humanitaires, conformément aux méthodologies et directives du

Comité permanent interorganisations (CPI) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de la Commission européenne (DG ECHO), et de souligner leur rôle décisif de bâtisseuses de paix dans les situations de conflit, dans le cadre de l'agenda FPS.

L'Espagne présentera en 2021 la **Stratégie de diplomatie humanitaire pour la période 2020-2026**, qui intègre à titre prioritaire les éléments de l'agenda FPS ainsi que la lutte contre la violence de genre dans le domaine humanitaire.

f) Protection et assistance consulaires

Conformément au *Protocole d'action tripartite pour la prise en charge des femmes espagnoles victimes de violences de genre à l'étranger*, l'Espagne continuera de renforcer l'assistance aux femmes espagnoles victimes de violences de genre à l'étranger par le biais de son réseau d'ambassades et de consulats et mettra en

PRISE EN CHARGE DES CITOYENNES ESPAGNOLES VICTIMES DE VIOLENCES À L'ÉTRANGER

En 2020, les postes consulaires espagnols à l'étranger ont traité 260 nouveaux cas de violence à l'égard des femmes, en plus de ceux pour lesquels une assistance consulaire avait déjà été engagée précédemment. Le Plan annuel de coordination de la lutte contre la violence à l'égard des femmes à l'étranger pour l'année 2021 énonce 19 mesures visant trois objectifs spécifiques :

- 1) continuer de mettre au point des outils de travail pour professionnaliser, systématiser, coordonner et fournir l'assistance requise aux victimes ;
- 2) assurer une formation spécifique et coordonnée des Parties au Protocole afin d'améliorer le service d'assistance ;



- 3) faire connaître l'existence de ce service public et fournir des informations complémentaires sur le rôle de l'Espagne sur la scène internationale.

place des canaux de coopération avec des États tiers. La mise en œuvre du Protocole se fait par le biais de plans annuels et relève de la compétence de la Coordinatrice pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes du ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération.

g) Diplomatie publique

La diplomatie publique participera à la consolidation du rôle de l'Espagne en tant que fer de lance de l'application des politiques d'égalité. Les campagnes de promotion des bonnes pratiques, la participation aux campagnes internationales et les contributions apportées dans le cadre d'événements, de conférences et de publications sur le sujet permettront de donner plus de visibilité aux actions menées par le Gouvernement, non seulement à l'étranger mais également auprès des citoyens espagnols. De même, les synergies avec des acteurs fondamentaux de l'action extérieure qui contribuent de manière décisive à la diplomatie publique, tels que l'Instituto Cervantes, le réseau des « Casas », la Fondation Carolina ou le réseau des Fondations Conseil, seront encouragées.

Le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération veillera à appliquer les principes de communication inclusive et non sexiste, en évitant les stéréotypes de genre et en valorisant les référents féminins dans les différents domaines de l'action extérieure.

h) La politique de l'égalité au sein du service extérieur

Pour développer une politique étrangère véritablement féministe, le service extérieur doit démontrer et appliquer quotidiennement dans ses propres rangs les valeurs d'égalité de traitement et d'égalité des chances. L'objectif est de parvenir à une **égalité réelle et de faire en sorte de visibiliser le rôle des femmes dans la diplomatie espagnole.**

À l'heure actuelle, les femmes représentent encore un peu moins d'un tiers (27 %) des di-

25th anniversary of the Beijing Declaration and Platform for Action

The 15th of September 2020 marks the 25th anniversary of the Fourth World Conference on Women and the adoption of the Beijing Declaration and Platform for Action.

The Declaration and Platform for Action mobilized governments and civil society to implement specific measures to achieve equality between men and women and to combat all forms of discrimination.

Spain is participating actively in this commemoration and is a co-leader of the Economic Justice and Rights Equality Coalition included in the Generation Equality Forum (GEF), promoting specific transformative actions.



exteriores
gob
.es

CAMPAGNES DE COMMUNICATION

En 2020, le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, en coordination avec d'autres ministères et acteurs, a lancé des campagnes à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre). On estime que ces campagnes pourraient atteindre le million de vues d'ici la fin de l'année 2021.



España es un país pionero en la lucha por la eliminación de la violencia contra las mujeres

En España existen 106 Juzgados exclusivos de Violencia sobre la Mujer, Fiscalías de Violencia sobre la Mujer y Unidades Forenses especializadas.

El número 016 atiende 24/7/365 en 53 idiomas a víctimas, familiares, personas de su entorno y profesionales.

España es uno de los primeros países en implantar las TICs para atender a las víctimas, a través del servicio ATENPRO y del seguimiento telemático de las medidas judiciales de prohibición de aproximación.

exteriores.gob.es

La Ley Integral contra la Violencia de Género, aprobada en 2004, ha sido reconocida por las Naciones Unidas y recibió en 2014 la mención de honor en los Future Policy Awards.

En 2017, se aprobó el Pacto de Estado contra la Violencia de Género, con el consenso de todas las fuerzas políticas.

plomates. Concernant les postes à haute responsabilité, les femmes sont à la tête d'un tiers des directions générales dans les services centraux. Le pourcentage d'ambassadrices est passé de 14,7 % en janvier 2020 à 21 % aujourd'hui. Les mesures suivantes seront prises dans le but de continuer à progresser vers la parité :

> Les efforts déjà entrepris pour **attirer davantage de candidates aux concours diplomatiques** seront poursuivis. Lors du dernier concours, 42 % des candidats étaient des femmes. Il est toutefois nécessaire de maintenir et d'augmenter ce chiffre pour atteindre l'objectif de la parité. Dans la continuité des actions déjà entreprises, le corps diplomatique sera présenté comme une option professionnelle pour les femmes dans les universités. L'École diplomatique poursuivra et renforcera également ses efforts pour organiser des activités visant à faire connaître cette option de carrière aux étudiantes universitaires.

> La **nomination de femmes à des postes à responsabilités** continuera de guider notre politique de ressources humaines. Des progrès continueront d'être accomplis pour que les femmes occupent des postes de direction au sein des services centraux et à la tête des ambassades, sans oublier les postes de « numéro 2 » – sous-directrice générale, cheffe adjointe de la mission diplomatique – en raison de leur importance à moyen et long terme.

> Dans le cas des **chefes de mission**, l'objectif ne sera pas exclusivement quantitatif mais également qualitatif : nous assurerons une représentation adéquate des femmes dans les zones géographiques prioritaires pour notre politique étrangère.

> Afin de mieux connaître l'évolution de la situation en matière d'égalité au sein du service extérieur, la **collecte de données désagrégées** sur la représentation des femmes au sein du ministère, dans le corps diplomatique et aux postes à responsabilité sera intensifiée.

La mise en œuvre de mesures d'égalité, de conciliation et de partage des responsabilités sera effectuée dans la droite ligne du IIIe Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Administrationl'administration générale de l'État et les autres organismes publics qui y sont rattachéerattachés.

En outre, le service extérieur développera les **mesures nécessaires pour répondre aux particularités du travail à l'étranger**. À cet égard, le ministère utilisera tous les instruments disponibles pour soutenir la conciliation familiale des fonctionnaires soumis à la mobilité obligatoire, en évitant autant que possible l'interruption de la vie professionnelle.

Elle continuera également à consolider la plateforme Belisama dont le but est d'aider les conjoint-e-s et les partenaires enregistré-e-s à trouver un emploi à l'étranger.

Le service extérieur favorisera la généralisation des **formations à l'égalité** et veillera à ce que les différents plans de formation annuels du ministèreMinistère des Affaires étrangères-Étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération (MAUC) intègrent des modules de formation à l'égalité. De même, ces formations continueront à être intégrées au programme d'études de l'École diplomatique afin de promouvoir la formation à l'égalité à tous les stades de la carrière professionnelle du personnel diplomatique, des promotions les plus récentes au personnel de direction.

Au début de cette législature, le pourcentage de femmes à la tête d'une mission était inférieur à 15 %, et il n'y en avait aucune dans les pays du G20. Aujourd'hui, le nombre d'ambassadrices représente 21 % du total et il y a une femme ambassadrice dans un pays

du G20. Des avancées continueront d'être réalisées, dans le respect des mécanismes de sélection du personnel, **l'objectif étant que les ambassadrices constituent 25 % du total, et au moins 15 % du total dans les pays du G20.**

4

Lignes d'action : priorités thématiques de la politique étrangère féministe

En parallèle de l'intégration transversale de l'approche genre dans tous les domaines de la politique étrangère, des actions spécifiques continueront d'être menées autour des lignes d'action prioritaires.

a) Femmes, paix et sécurité

L'agenda FPS, qui fait l'objet de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de résolutions ultérieures, est l'une des priorités de l'Espagne. Pendant sa présidence du Conseil de sécurité, l'Espagne a encouragé l'adoption de la résolution 2242 du Conseil de sécurité et la création du groupe d'experts informel du Conseil de sécurité ; elle a également lancé le réseau de points focaux.

Pour guider la mise en œuvre de cet agenda, l'Espagne dispose du deuxième Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité (abrégé en espagnol « II PNA MPS ») pour la période 2017-2023 et d'un plan spécifique concernant les femmes et la construction de la paix dans le cadre de la coopération espagnole.

La coordination avec les autres ministères est assurée par un réseau de points focaux. En outre, un « Groupe de travail de la coopéra-

tion espagnole pour les projets portant sur les femmes, la paix et la sécurité » a été créé.

> **En interne**, le MAUC favorisera le développement coordonné de projets et de stratégies sectoriels et géographiques.

> **À l'échelle nationale**, le rapport de suivi du deuxième Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité doit être présenté au Parlement. En collaboration avec le ministèreMinistère de la Défense, le service extérieur organisera un cours sur l'intégration de la dimension de genre dans les opérations.

> **À l'échelle de l'Union européenne**, l'Espagne participera activement au groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité de l'UE pour assurer le suivi du plan d'action de l'UE dans ce domaine. En outre, l'Espagne encouragera la présence transversale du thème FPS dans les autres instruments européens, notamment par le biais du plan d'action de l'UE sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025 (GAP III). En outre, l'Espagne continuera de participer aux projets de coopération technique de l'UE axés sur l'égalité des genres et contribuera à mieux faire connaître à l'échelle européenne les politiques d'égalité espagnoles

MÉMORANDUM D'ENTENTE AVEC LA CEDEAO

L'Espagne et la CEDEAO signeront un mémorandum d'entente sur les femmes, la paix et la sécurité, qui prévoit le financement de projets dans la région à hauteur de 400 000 euros.

qui servent d'inspiration aux réformes menées dans d'autres pays.

> **Sur le plan de la coopération multilatérale**, l'Espagne a présenté la résolution sur la promotion et la protection des droits des femmes et des filles à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été adoptée par consensus lors de la 45e session du Conseil des droits de l'homme avec plus de 60 co-auteurs. La mise en œuvre de la résolution et l'intégration du programme FPS aux travaux du Conseil des droits de l'homme feront l'objet d'un suivi. Dans le cadre du Forum Génération Égalité (Beijing+25), l'Espagne adhère au Pacte pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. L'Espagne participe à la mise en œuvre des instruments de l'OTAN relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité, en particulier la politique sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur les moyens d'y réagir, l'initiative sur l'égalité des genres et le terrorisme et les actions de la représentante spéciale de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité.

> **L'Espagne** soutiendra, par le biais des mécanismes de financement existants, les instruments et les fonds qui permettent de mettre en œuvre le programme FPS. Il s'agit notamment du financement pendant deux ans du secrétariat du réseau des points focaux FPS et des contributions au Fonds des Femmes pour la Paix et l'Action humanitaire (WPHF en anglais). L'Espagne a également renouvelé son engagement envers le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, en doublant sa contribution et en plaidant pour le soutien à la reconstruction des sociétés suite aux conflits, avec une pleine participation des femmes et en tenant compte de l'approche genre.



ENGAGEMENT 2025

En 2019, l'Espagne et la Finlande ont présenté leur initiative « **Engagement 2025** ». Déjà signée par douze pays, l'initiative établit 10 engagements concrets pour les États et 5 demandes adressées aux Nations Unies, visant à garantir la participation pleine et effective des femmes à tous les processus de paix d'ici 2025.



b) La violence à l'égard des femmes et des filles

Le gouvernement espagnol est très attaché à la lutte contre la violence basée sur le genre et contre les violences faites aux femmes. Le service extérieur s'efforcera de mieux faire connaître le modèle espagnol de lutte contre la violence basée sur le genre par le biais d'actions multilatérales et d'alliances avec des États tiers.

Dans le domaine consulaire, il est tenu compte de la nécessité d'une assistance éclairée aux victimes espagnoles se trouvant à l'étranger, grâce à une planification spécifique. L'aide au développement et l'action humanitaire continueront de privilégier les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre dans les pays prioritaires et sur le plan multilatéral, que ce soit par le biais des Cadres de partenariats pays ou par celui des accords et des projets.

> À l'occasion du dixième anniversaire de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)*, l'Espagne réaffirme son soutien à cet instrument par des actions de communication et des cérémonies de commémoration, tout en encourageant sa ratification par les pays européens.

> Le service extérieur fera en sorte de participer aux événements organisés autour de la question de la violence contre les femmes et les filles **sur le plan multilatéral** et de participer au Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, créé récemment et dont l'Espagne est membre. L'Espagne continuera de promouvoir des initiatives au niveau international et de soutenir le mandat de la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ainsi que le Groupe de travail du domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre (DR-VbG).

> **Sur le plan bilatéral**, des pays seront identifiés pour signer des mémorandums d'entente sur la collaboration dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre, comme cela a été fait avec la Tunisie en 2018. Des déclarations conjointes sur le sujet seront également signées.

> L'approbation et la mise en œuvre du **Plan d'action annuel 2021** du *Protocole d'action pour la prise en charge des femmes espagnoles victimes de violence de genre à l'étranger* sont essentielles au renforcement de l'assistance consulaire.

DÉCLARATION CONJOINTE LORS DU SOMMET HISPANO-ITALIEN

En marge du sommet bilatéral qui s'est tenu le 25 novembre 2020 à Palma de Majorque, les gouvernements ont signé conjointement une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'Espagne et l'Italie ont montré leur volonté de combattre et de prévenir le machisme et de promouvoir des mesures concrètes dans le cadre de l'Union européenne pour lutter contre la violence faite aux femmes.





c) Droits fondamentaux des femmes et des filles

Cette ligne comprend des actions visant à renforcer les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles. Une partie de ce travail est effectuée **sur le plan multilatéral**, et nécessite des initiatives nationales et un suivi détaillé des résolutions et des sessions du Conseil des droits de l'homme et de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des réponses aux communications des organes de traités et des procédures spéciales.

> La résolution *Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19)* de l'Assemblée générale des Nations Unies, promue par l'Espagne et adoptée par consensus avec plus de 80 co-auteurs, fera l'objet d'un suivi.

> L'Espagne participera activement à la 65^e Commission des Nations Unies sur le statut de la femme (CSW).

> Le rapport périodique de l'Espagne au Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sera présenté.

> Des communications et des échanges sur les droits fondamentaux des femmes et des filles auront lieu sur le plan bilatéral.

La **lutte contre la traite des femmes et des filles** fera l'objet d'une attention renforcée, grâce au suivi des initiatives multilatérales et à la conception d'initiatives propres au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération :

> La signature de conventions bilatérales contre la traite des êtres humains et en particulier la traite des femmes et des filles sera encouragée.

> Un séminaire international sur la traite des êtres humains sera organisé afin d'analyser en profondeur les chaînes d'approvisionnement internationales, les flux financiers illégaux et le rôle des nouvelles technologies dans la lutte contre la traite des êtres humains, en collaboration avec des experts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des entreprises technologiques et des responsables d'institutions financières, entre autres. Les conclusions tirées seront utilisées pour concevoir les prochaines interventions du Ministère des Affaires étrangères lors des forums internationaux, à court et moyen terme.

> L'Espagne participera activement aux résolutions présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies ou au Conseil des droits de l'homme et soutiendra les mécanismes existants tels que le mandat de la rapporteuse spéciale contre la traite des êtres humains ou le fonds d'affectation spéciale contre la traite.

La promotion des **droits sexuels et reproductifs** fera l'objet d'une attention particulière qui se traduira, en 2021, par les actions suivantes :

> Suivi et promotion des initiatives sur le plan multilatéral et au niveau de l'UE afin de garantir le respect des termes convenus et d'évaluer les progrès réalisés conformément au Programme

d'action et à la Déclaration de Beijing+25 et à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

> Soutien aux organisations multilatérales qui mènent des projets destinés à promouvoir les droits sexuels et reproductifs, comme le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ou ONU Femmes.

> Développement de projets de l'AECID dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, y compris dans le cadre des contextes humanitaires.

Le soutien à la mise en œuvre des droits fondamentaux va de pair avec le **soutien aux défenseur·e·s des droits humains**. L'Espagne dispose d'un programme destiné aux défenseur·e·s des droits humains visant à faciliter leur accueil temporaire en Espagne quand ils ou elles font l'objet de menaces et sont en danger en raison de leurs activités. L'objectif est également de donner une plus grande importance aux mouvements de défense des droits des femmes, en assurant leur visibilité et leur présence au sein de différents forums.

Les Ambassades d'Espagne continueront de participer aux Groupes de liaison promus par l'Union européenne pour tenir des réunions et suivre la situation des personnes qui défendent les droits humains dans différents pays. Nous

travaillerons à la visibilité des défenseur·e·s des droits humains au sein des forums multilatéraux et régionaux. L'Espagne renforcera son soutien aux programmes mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en matière de protection des défenseur·e·s des droits humains.

PROMOUVOIR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

L'Espagne a promu et signé, avec 59 pays, la **Déclaration conjointe sur la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs et la promotion de l'égalité des genres dans la crise du COVID-19**, qui sert de guide pour garantir que les réponses à la pandémie intègrent la santé sexuelle et reproductive comme un droit fondamental.





d) Participation des femmes dans les espaces de prise de décision

La participation pleine et effective des femmes et des filles à la vie politique et publique et à la prise de décision dans tous les domaines de la société est essentielle à la réalisation d'une égalité réelle et permet de faciliter la mise en œuvre d'autres priorités.

L'action extérieure soutiendra la participation des femmes et des filles dans tous les cercles

SOUTIEN À LA PLATEFORME DES FEMMES DU G5 SAHEL

En 2018, l'Espagne a soutenu le lancement de la Plateforme des Femmes du G5 Sahel, une organisation subrégionale formée par la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Cette plateforme vise à faciliter l'incorporation et la prise en compte des critères de genre et des priorités des femmes et des filles dans les initiatives et activités du G5 Sahel, ce qui contribue à la stabilité et au développement de la région du Sahel.

de pouvoir et d'influence, en mettant l'accent sur des domaines spécifiques, notamment :

> **La participation et l'autonomisation dans le domaine de la politique et du leadership local** grâce à des programmes spécifiques et au dialogue avec les organisations de femmes dans les différents pays. Le rôle des organisations de femmes dans la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe sera promu par des rencontres dans le cadre de visites officielles ou de projets de coopération espagnols.

> **La promotion de la participation des femmes aux organismes multilatéraux et aux mécanismes de promotion et de protection des droits humains**, notamment en renforçant les mécanismes de consultation et de présence au sein d'organisations telles que le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations Unies.

> **La participation aux processus de paix et aux projets de médiation** : les projets actuellement conçus pour la stabilisation et la résolution des conflits au niveau local en **Libye** intègrent la création de réseaux de femmes dans le processus de médiation et dans les différents domaines transversaux d'activités prévus en termes d'autonomisation économique et politique. Le projet de médiation par le biais du patrimoine culturel de la **Plateforme de Tolède** intègre également l'égalité entre les

L'IMPORTANCE ACCRUE ACCORDÉE AUX FEMMES ET AUX ORGANISATIONS DE FEMMES DANS LES RELATIONS BILATÉRALES

Des rencontres avec des représentantes de la société civile et des femmes dirigeantes se sont tenues lors des voyages et des visites officielles dans les pays de la région du Maghreb et du Moyen-Orient, comme dans le cas des récents voyages en Tunisie, en Libye et en Égypte. Des initiatives seront également encouragées pour connecter et visibiliser les femmes et les organisations de femmes par le biais de réunions et de séminaires virtuels, comme cela a été fait avec les organisations de femmes palestiniennes, entre autres.

INITIATIVE GREAT

D'ici 2025, les pays signataires se sont engagés à :

- > Adopter et mettre en œuvre des plans d'action, des politiques et des stratégies de lutte contre le changement climatique qui tiennent compte de la dimension de genre.
 - > Améliorer les bases de données factuelles en soutenant les plateformes de connaissances des femmes et en quantifiant les avantages et l'efficacité de l'engagement des femmes et des filles dans l'action climatique et d'autres initiatives.
 - > Suivre les progrès réalisés en les incluant dans les rapports périodiques présentés aux agences des Nations Unies et autres forums connexes.
 - > Promouvoir et améliorer les outils innovants qui démontrent et mesurent le pouvoir de transformation du leadership des femmes et des filles dans le changement des modes de consommation pour réduire les émissions de carbone.
- Soutenir et promouvoir les initiatives qui encouragent la pleine participation et le leadership des femmes et des filles aux actions d'atténuation et d'adaptation.

genres en impliquant activement les femmes dans les contextes socioculturels des processus de résolution des conflits.

> **Genre et changement climatique : participation à l'action climatique.** L'Espagne assurera le suivi des engagements pris par plus de 50 pays dans le cadre de l'initiative GREAT (Gender Responsive Environmental Action and Training) promue par l'Espagne, le Pérou, le Costa Rica, ONU Femmes et d'autres acteurs concernés lors du Sommet Action Climat qui s'est tenu en 2019, et portera une attention particulière à la dimension de genre en tant que membre du Groupe consultatif sur le climat du SGNU. De même, la mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif au genre et du plan d'action sur le genre adopté lors de la 25e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 25) qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019 sera encouragée.

e) La justice économique et l'autonomisation des femmes

L'Espagne, par l'intermédiaire du ministère-Ministère des Affaires étrangèresÉtrangères, de l'Union européenne et de la Coopération et du ministèreMinistère de l'Égalité, a pris la tête de la coalition d'action sur la justice économique et les droits du **Forum Génération Égalité Beijing+25**, ce qui lui confère un rôle clé dans la promotion des droits économiques des femmes sur le plan multilatéral et lui offre la possibilité de promouvoir des initiatives spécifiques avec l'engagement de divers acteurs. La coalition identifiera des engagements concrets à développer au cours des cinq prochaines années par les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile sur des questions telles que le travail décent, l'économie des soins, l'égalité d'accès et de contrôle concernant les ressources, les financements, les politiques fiscales et les plans de relance.

Le lancement des travaux des coalitions et les engagements concrets seront annoncés lors des forums de Mexico et de Paris, respective-



AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE

L'AECID contribue à l'autonomisation économique des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes par le biais d'actions innovantes telles que le projet Emprende-Q à Chimborazo, en Équateur, ou le programme de microcrédits, par le biais de FONPRODE, en République dominicaine.

FORUM DES CHEFFES D'ENTREPRISE AFRICAINES

Actuellement, les femmes ne représentent que 5 % des PDG en Afrique et seulement 14 % des cadres supérieurs. Dans le cadre du programme « Foco África », le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération organisera régulièrement des rencontres de femmes d'affaires africaines de manière à mettre en valeur l'importance de l'égalité pour la durabilité et la bonne santé des entreprises et des organes de gouvernance. Le forum réunira des femmes chefs d'entreprise africaines de premier plan, ainsi que des cheffes d'entreprises espagnoles, des représentants d'institutions publiques et d'institutions internationales. La première réunion est prévue en 2021 à Madrid.

ment en mars et en juin, auxquels l'Espagne participera à un haut niveau.

De même, la politique étrangère féministe promeut l'autonomisation économique des femmes en tant qu'agents de création de richesse, comme le montrent de nombreuses études et analyses prospectives. Grâce aux outils qui se trouvent à sa disposition, la **diplomatie économique** sera mise au service du soutien des femmes entrepreneuses et consommatrices et de leur participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques économiques.

L'Espagne encouragera également l'inclusion de l'égalité des genres dans les clauses des **accords commerciaux** de l'UE, conformément aux résolutions adoptées par le Parlement européen en 2018.

Le service extérieur encouragera et donnera de la visibilité aux initiatives des entreprises qui promeuvent l'égalité des genres dans leur travail à l'étranger et s'efforcera de collaborer étroitement avec les organisations professionnelles pour mener des programmes de sensibilisation et de formation sur l'égalité des genres. Il encouragera également la participation des femmes aux programmes gouvernementaux destinés à soutenir l'internationalisation de l'économie et des entreprises espagnoles, en coordination avec le secrétariat d'État chargé du commerce.



PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE.

En novembre 2020, la ministre de l'industrie, du tourisme et du commerce a envoyé une lettre au commissaire Dombrovskis et à ses homologues de France, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, de Suède, du Danemark, de Finlande, de Belgique et du Luxembourg, comprenant des propositions pour une politique commerciale plus sensible au genre, et contenant notamment des références spécifiques à l'OMC.

AUTONOMISATION DES FEMMES ET G20

Sous la présidence italienne, l'Espagne participera aux sommets du G20 en tant que membre invité afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les déclarations et les axes de travail du G20. L'Espagne participera à l'initiative du G20, au réseau Empower et à Women20 (W20), qui associe le secteur privé, dans le but de promouvoir la participation des femmes dans les entreprises.

5

Des acteurs qui travaillent ensemble

Le **Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération** développera la politique étrangère féministe en collaboration avec tous les acteurs qui interviennent, d'une manière ou d'une autre, dans l'action extérieure de l'État.

L'**Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID)** joue un rôle déterminant, non seulement dans l'intégration transversale de la dimension de genre au sein de la coopération espagnole, mais aussi dans le partage des enseignements, tirés de sa

vaste expérience dans ce domaine, avec le reste du service extérieur. Les autres organismes liés ou rattachés au ministère collaboreront également de manière étroite à la prise en compte de l'approche genre dans l'action extérieure, notamment l'**Instituto Cervantes**, la **Fondation Carolina**, le réseau des **Fondations Conseil** et le réseau des « **Casas** », qui comprend Casa América, Casa Árabe, Casa África et Casa Mediterráneo.

Le développement d'une politique étrangère féministe nécessite une étroite collaboration institutionnelle avec **le reste des ministères et des administrations publiques (administration générale de l'État, administrations régionales et administrations locales)** qui participent à l'action extérieure ou à la défense de l'égalité des genres, le ministère de l'Égalité étant chargé de veiller à ce que la perspective de genre soit présente dans toutes les politiques publiques du gouvernement.

ÉGALITÉ DES GENRES, COOPÉRATION CULTURELLE ET COOPÉRATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'**Instituto Cervantes** inclut dans sa programmation culturelle des programmes spécifiques consacrés à la diffusion de la création féminine de femmes en espagnol avec la ferme intention de garantir, par ailleurs, la présence équilibrée des femmes dans la programmation.

La **Fondation Carolina** développe ses activités en matière d'égalité des genres dans trois domaines : a) la formation postuniversitaire avec des masters portant sur les politiques d'égalité des genres et sur la relation entre la notion de genre et le développement, dans la droite ligne de l'ODD n°5 dans le programme annuel de bourses, et des programmes spécifiques pour les femmes dans les domaines des STEM ; b) les études, les analyses et les séminaires concernant les politiques de développement et de coopération dans le cadre ibéro-américain et euro-latino-amé-

ricain ; et c) le programme d'invitation, qui comprend un nouvel appel « **Women Leaders** » pour 2021.

Les centres culturels espagnols à l'étranger mènent de nombreuses initiatives dans le domaine de l'égalité des genres et de la culture en collaboration avec des partenaires locaux, en offrant plus de visibilité aux femmes créatrices et productrices de culture dans les différents pays, en créant des réseaux de femmes dans le secteur culturel et en diffusant la culture espagnole faite par des femmes.



La **coopération avec d'autres acteurs** sera encouragée, compte tenu de leur rôle déterminant dans la défense de l'égalité des genres, notamment avec les acteurs suivants :

- > les **organisations non gouvernementales**, en particulier les ONG de développement et d'aide humanitaire et les organisations de défense des droits des femmes, au vu de leur grande expérience dans ce domaine.

- > le **secteur privé**, un acteur incontournable en termes de visibilité des politiques et de sensibilisation du public à l'impact positif des actions visant à l'autonomisation des femmes.

- > les **universités et les centres de recherche**, qui permettent de faire avancer la réflexion sur l'intégration de la dimension de genre dans la politique étrangère.

Lors de la mise en œuvre de la politique étrangère féministe, le service extérieur travaillera en étroite collaboration avec les **organisations multilatérales** dont il est membre, en particulier avec les Nations Unies et ses agences, notamment ONU Femmes et le FNUAP, ainsi qu'avec les organisations régionales, notamment le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Le service extérieur favorisera également les partenariats avec des **acteurs bilatéraux** qui permettront de réaliser des progrès concrets en matière d'égalité des genres.

LA FONDATION INTERNATIONALE ET POUR L'IBÉRO-AMÉRIQUE D'ADMINISTRATION ET DE POLITIQUES PUBLIQUES (FIIAPP)

En tant qu'acteur du système espagnol et européen de coopération au développement, intègre l'égalité des genres en tant que priorité stratégique et transversale dans ses projets dans les domaines de l'inclusion et de la diversité, du handicap, de la santé, de la migration, de la modernisation de l'administration publique, de la gouvernance, du changement climatique, de la justice, de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains et de la lutte contre le crime organisé.

MISE EN RELATION DES CENTRES DE RÉFLEXION AFRICAINS ET ESPAGNOLS

En 2021, il est prévu que soit posés les premiers jalons d'un réseau de centres de réflexion africains et espagnols pour travailler sur les questions d'autonomisation politique, sociale et économique des femmes africaines et les questions FPS. La première réunion, prévue au premier semestre 2021, permettra de jeter les bases de ce réseau, d'échanger des informations et des expériences, et d'identifier des contextes et des zones géographiques spécifiques susceptibles de faire l'objet de projets de recherche.

6

Mécanisme de suivi et ressources

Un mécanisme de suivi doit être établi afin de garantir la mise en œuvre effective de la politique étrangère féministe et les ressources disponibles doivent être augmentées pour faire de l'égalité des genres une réalité.

Au niveau externe, l'approche genre doit être prise en compte dans les **instruments de financement existants** et dans le soutien à des projets spécifiques et à des organisations qui promeuvent les droits des femmes et des filles. Au sein du service extérieur, un redéploiement des ressources humaines et matérielles est nécessaire, ainsi que la mise à disposition d'outils pratiques. Le budget est l'un des instruments fondamentaux pour la transversalisation de l'approche genre. La réglementation

budgétaire espagnole fait référence de manière explicite à la nécessité d'élaborer le budget général de l'État en tenant compte de la dimension de genre, de façon à refléter l'une des priorités des politiques publiques de l'État. Le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération prépare les budgets et les rapports de suivi de l'impact genre découlant de leur exécution.

L'**ambassadrice en mission spéciale pour l'égalité dans le domaine de la politique étrangère** est chargée de maintenir la vision globale de la politique étrangère féministe. Le sous-secrétariat des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération veillera, par l'intermédiaire de son **unité chargée de l'égalité** (*Unidad de Igualdad*) à l'intégration de l'approche genre dans les politiques internes du service extérieur.

Le suivi des actions décrites dans ce guide sera effectué par le biais de **rapports périodiques, d'un calendrier et d'un catalogue d'actions annuels** qui serviront également de base pour promouvoir le débat avec les différents acteurs sur l'orientation stratégique à adopter. Un **groupe de travail** sera créé, présidé par l'ambassadrice en mission spéciale pour l'égalité dans le domaine de la politique étrangère, et réunira les représentants des ministères compétents, afin d'évaluer la mise en œuvre de ce guide dans les services centraux et sur le terrain.



ANNEXE :

calendrier 2021

- JANVIER** • Réunions préparatoires coalition Forum Génération Égalité Beijing+25.
• 15 janvier : premier atelier du *cluster* de la participation des femmes aux missions PSDC de l'UE (codirigé par l'Espagne et la Finlande).
- FÉVRIER** • Réunions préparatoires coalition Forum Génération Égalité Beijing+25.
• Présentation rapport CEDAW.
• 47e session du Conseil des droits de l'homme (CDH).
- MARS** • 8 mars : Journée internationale des droits des femmes.
• 15-26 mars : 65e session de la Commission de la condition de la femme (CSW).
• 8 mars : présentation à l'Instituto Cervantes du Manuel de langage non sexiste.
• 29-31 mars : Forum Génération Égalité Mexico.
- AVRIL** • Présentation du rapport de suivi II PNA MPS aux *Cortes Generales*
- MAI** • Commémoration du 10e anniversaire de la Convention d'Istanbul. Cérémonie à Bruxelles et actions de communication. Cérémonie/séminaire avec la participation des responsables à Strasbourg.
- JUIN** • Forum Génération Égalité Beijing+25 à Paris et lancement du travail des coalitions. Niveau : chefs d'États et de gouvernement.
• 48 CDH. Panel de haut niveau sur les droits des femmes et des filles.
- SEPTEMBRE** • Semaine ministérielle AGNU. Organisations d'événements parallèles.
• 49 CDH.
- OCTOBRE** • Débat ouvert sur les femmes, la paix et la sécurité CSNU
• Troisième commission AGNU
- NOVEMBRE** • Troisième commission AGNU
• 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Campagne des 16 jours d'activisme.



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

